



**Division du 1^{er} degré
Bureau du suivi des élèves**

REF. : N° 115
Dossier suivi par
Sandrine APPELSHAUSER

Téléphone
03 89 24 81 23
Fax
03 89 24 81 36
Mél.
i68d1eleves
@ac-strasbourg.fr

21, rue Henner
B.P. 70548
68021 Colmar cedex

Colmar, le 11 janvier 2010

L'Inspectrice d'Académie,
Directrice des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale du Haut-Rhin,

à

- Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Éducation Nationale
- Pour information**
- Mesdames et Messieurs les Directeurs
des Ecoles Maternelles et Élémentaires
publiques
- Mesdames et Messieurs les Directeurs
des établissements privés sous contrat
d'association avec l'État (maternelles –
élémentaires – collèges)
- Mesdames et Messieurs les principaux de
collèges
- Mesdames et Messieurs les Directeurs
pédagogiques des établissements
spécialisés
- Mesdames et Messieurs les Directeurs de
SEGPA

Pour attribution

OBJET : EVALUATIONS – ANNEE SCOLAIRE 2009/2010

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école a institué un socle commun de connaissances et de compétences que tout élève doit atteindre à l'issue de la scolarité obligatoire. Ce tournant dans les attentes institutionnelles relatives à la question de l'évaluation des acquis des élèves témoigne d'une exigence marquée concernant la réussite de tous les élèves. Celle-ci se trouve d'ailleurs confortée par la mise en place de l'aide personnalisée durant l'année scolaire 2008/2009. Ce dispositif comme celui des évaluations a pour objectif d'aider les élèves en permettant d'identifier leurs difficultés mais aussi en facilitant la mise en place d'aides pédagogiques adaptées. La connaissance à l'échelon territorial des acquis des élèves autorise ainsi un pilotage pédagogique précis et répond à la volonté d'élaborer des parcours individualisés destinés à favoriser la réussite de tous.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la programmation des évaluations nationales et départementales au cours de l'année scolaire 2009/2010. Ces dispositifs d'évaluation individuelle permettront de situer les compétences des élèves dans différents domaines d'apprentissages. Les équipes pédagogiques pourront ainsi élaborer les aides nécessaires à chaque élève.

Les compétences des élèves de notre département seront identifiées à différents niveaux, dans les domaines et selon le calendrier précisés ci-dessous :

1. **Evaluations nationales**

Evaluations nationales de compétences en français et en mathématiques au CE1 et au CM2.

- Pour l'évaluation nationale en CM2, passation des épreuves entre le 18 et le 22 janvier 2010 avec transmission des résultats entre le 28 janvier et le 17 février 2010. Diffusion des résultats de chaque élève à ses parents à partir du 1er février.

- Pour l'évaluation nationale en CE1, passation des épreuves entre le 17 et le 21 mai 2010 avec transmission des résultats entre le 27 mai et le 16 juin 2010. Diffusion des résultats de chaque élève à ses parents à partir du 30 mai.

Evaluations des compétences langagières à l'entrée et à la fin du CP.

- La passation des épreuves de l'évaluation diagnostique a eu lieu fin septembre 2009.
- La passation des épreuves de l'évaluation finale se fera au mois de mai 2010.

Evaluations des compétences langagières et numériques en cours et en fin de Grande Section.

Quelques modifications sont introduites pour répondre au besoin de mesurer les acquis des élèves en fin d'année :

- Mise à disposition d'outils d'évaluation et de pistes pédagogiques (avant les congés d'hiver) à utiliser partiellement ou intégralement, au choix des enseignants et en fonction de l'avancée dans les apprentissages de chaque classe. Ces outils concernent les compétences tant langagières que numériques. L'exploitation des résultats des compétences évaluées se fera uniquement en interne et lors des réunions de maîtres de cycle. Aucune remontée départementale n'est sollicitée.

- Evaluation en fin de GS en mai 2010. Cette évaluation prévue par la circulaire sur le livret scolaire est nécessaire au bilan de fin d'école maternelle. Les compétences évaluées référées aux programmes sont celles qui sont déterminantes pour la réussite scolaire ultérieure des élèves. Cette évaluation sert directement à la liaison GS/CP et remplacera l'évaluation de début CP en septembre 2010. Les résultats de cette évaluation feront l'objet d'une remontée départementale.

2. **Evaluation académique**

Evaluation des compétences orales et écrites en allemand en CM2

La passation des épreuves se fera du 19 avril au 7 mai 2010.

Une prochaine circulaire en précisera les modalités.

3. **Evaluation départementale**

Evaluation dans différents domaines en sciences à l'entrée du CE2

Les épreuves ont été passées entre le 9 et 13 novembre 2009.

Les résultats de ces évaluations feront l'objet d'une remontée départementale afin de permettre aux équipes de situer les résultats de leurs élèves et leurs écarts par rapport à des moyennes départementales. L'exploitation de ces résultats sera effectuée grâce à un logiciel spécifique de saisie à télécharger sur le site de l'Inspection Académique du Haut Rhin, dans la **Zone Réservée aux Directeurs d'Ecole**, sous la rubrique *Ressources - Ressources pédagogiques (en cours d'élaboration) – Evaluations*.

Je vous remercie de votre contribution à la mise en oeuvre de ces dispositifs d'aide à la réussite de nos élèves.



Maryse SAVOURET

